



Candidature pour une demande de subvention pour un diagnostic « anti-inondations »



Suite aux inondations de 2024 et 2025, l'Etat vient de mettre en place, via la loi de finances 2025, un nouveau dispositif expérimental de soutien financier visant à accélérer la réduction individuelle de la vulnérabilité des bâtiments aux inondations, l'objectif étant d'agir rapidement et de mieux reconstruire après une inondation.

Sont concernés les biens sinistrés en octobre 2024 (habitations et PME de moins de 20 salariés) couverts par une assurance CATNAT (garantie catastrophes naturelles).

Les porteurs de projet éligibles à ce nouveau dispositif sont les collectivités territoriales ou leurs groupements exerçant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et les communes au titre de leur clause de compétence générale.

Le SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest - groupement de communes exerçant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) propose d'être un des porteurs de ce dispositif expérimental dans les Yvelines, département retenu pour tester ce dispositif.



La commune de La Falaïse a été reconnue en état de catastrophe naturelle en octobre 2024 (inondations et/ou coulées de boues). Etant membre du SMSO via la CU GPS&O, notre commune est chargée de recenser les foyers ou PME souhaitant déposer une demande de subvention pour un diagnostic, à la suite duquel une demande de subvention relative aux travaux pourra également être déposée par le SMSO.

Ce diagnostic permettrait d'identifier les faiblesses spécifiques de chaque habitation ou bâtiment face à une montée des eaux, et de proposer des mesures concrètes pour limiter les dégâts.

Si vous souhaitez bénéficier de ce diagnostic, merci de nous envoyer un mail (mairie@la-falaïse.fr) avec :



- vos nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques, mail
- un descriptif succinct des dégâts subis en octobre 2024.

La commune vous aide (2) :



Participation aux frais d'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2024/2025

Conscient des difficultés rencontrées par les familles pour la garde de leur(s) enfant(s) **les mercredis et durant les vacances scolaires**, notre commune ne pouvant proposer de structure d'accueil, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de pérenniser cette aide financière lors de sa séance du 29 septembre 2020 comme suit :

- 3 € par jour d'accueil et par enfant de 3 à 10 ans inclus
- pour leur accueil au sein d'une structure publique d'accueil de loisirs sans hébergement agréée au cours de l'année 2024/2025 (septembre 2024 à août 2025), hors stages, séjours ou colonies de vacances.

Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2025 la ou les factures correspondantes et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.

Participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2025/2026

Lors de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil municipal a également décidé de pérenniser sa participation d'un montant de 35 € aux frais de transport scolaire collectif de ses jeunes lycéens ou étudiants. Cette aide est donc reconduite pour l'année scolaire 2025/2026.



Pour faire la demande de versement, fournir avant le 30 novembre 2025 une copie de la carte de transport, un certificat de scolarité et un RIB (si même RIB que l'année passée, le signaler) pour le virement bancaire en décembre.



- Nous acceptons les envois par mail (mairie@la-falaise.fr) toutefois, les justificatifs devront être en pièces jointes et non dans le corps du mail afin d'éviter de devoir les extraire et les reformater. Merci de votre compréhension.
- Une fois la date dépassée, aucune demande ne sera prise en compte.

Matériel urbain et décorations de Noël



La semaine dernière, des arceaux à vélos ont été installés sur le parvis de l'école. Nous avons malheureusement constaté qu'ils sont déjà utilisés comme jeux par les plus jeunes, sous le regard parfois distrait de leurs proches.

Par ailleurs, certains enfants grimpent aux branches des arbres du parvis, avec les risques d'accident que cela implique.

Au-delà de l'aspect « sécurité », ces comportements accélèrent l'usure du mobilier urbain – un équipement conçu pour durer et servir à tous.



Malgré ces constats, nous avons tenu à égayer le village en installant de nouvelles décorations de Noël, imaginées et réalisées avec soin par nos agents municipaux. D'autres décorations seront prochainement installées.

Nous espérons qu'elles vous plairont et que vous contribuez, comme nous, à les préserver.



Ces situations nous rappellent à quel point la qualité de notre cadre de vie dépend de l'attention que chacun y porte.

Ensemble, protégeons ce qui fait la fierté de notre village :

un lieu accueillant, sûr et respectueux pour tous.

Merci.

« Service Public » fait peau neuve

Service Public fête ses 25 ans...

... 25 ans de services, d'écoute et d'information administrative,

... 25 ans aux côtés des usagers, avec aujourd'hui :

- 80 % de taux de satisfaction
- 675 millions de visites en 2024
- Des innovations continues, disponibles sur un site gratuit et 100% accessible, pour simplifier les démarches de tous les usagers.



Pour marquer cet anniversaire, le site officiel de l'administration française adopte depuis le 1er octobre 2025 :

- une nouvelle URL, pour faciliter l'identification comme site de confiance de l'État :

[Service-public.fr](https://service-public.fr) devient [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr)

- une nouvelle identité graphique, pour rendre tous ses services plus lisibles pour l'utilisateur
- une nouvelle accroche, fidèle à la promesse du site : Vos droits et démarches plus simplement
- une offre toujours plus innovante et en constante évolution, au plus proche des besoins et usages de tous.

La plateforme [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) est le « *premier point d'entrée des Français en matière de renseignement administratif* » et a comptabilisé en 2021 plus de 500 millions de visites. Pendant plusieurs mois, ce site a été repensé à partir des avis et expériences des usagers eux-mêmes. Le but de cette nouvelle version qui est sortie en juillet : prendre en compte « *les besoins de simplification des utilisateurs pour mieux les accompagner au quotidien.* »

Véritable appui administratif pour les citoyens, [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) accompagne tous les citoyens dans leurs démarches et est un outil précieux pour les maires et leurs agents, pour vérifier un point de droit ou une démarche, récupérer un formulaire ou pour orienter les habitants de leur commune vers cette ressource.

Les démarches les plus courantes actuellement accessibles sur [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) sont :

Demande d'actes d'état civil (AEC) :

Ce service donne la possibilité aux usagers d'effectuer sur internet leurs demandes d'actes de naissance, de mariage et de décès. Conformément à la réglementation, aucune pièce justificative n'est demandée aux usagers. Pour des raisons de protection des données et de lutte contre la fraude, l'utilisation de FranceConnect par les usagers est obligatoire.

Déclaration de changement de coordonnées (JCC)

Cette démarche permet de déclarer rapidement et facilement un changement d'adresse postale lors d'un déménagement ou d'une modification administrative. Via ce service, les usagers peuvent également procéder à la mise à jour de leur adresse électronique, leurs numéros de téléphone fixe et de portable. Ils peuvent ainsi signaler à leur commune leur changement de coordonnées et les nouveaux arrivants ont par ailleurs la possibilité de préciser la composition de leur foyer (nombre d'adultes et d'enfants, âge des enfants).

Attention : ce service ne remplace pas le téléservice d'inscription sur les listes électorales.

Recensement citoyen obligatoire (RCO)

En quelques clics seulement, les jeunes transmettent leur dossier en ligne à la mairie et la commune peut en retour envoyer l'attestation de recensement vers le porte-documents sécurisé sur le compte personnel de l'utilisateur. Conformément à la réglementation, il est demandé aux usagers de fournir une copie du livret de famille avec les pages enfants et parents, une copie du titre d'identité et de nationalité, les justificatifs d'invalidité le cas échéant.

Pré-demande de Pacs (DDPACS)

Avec cette démarche, les usagers souhaitant se pacser pourront compléter en ligne les informations nécessaires à cette union (actuellement contenues dans les Cerfa) et télécharger une partie des pièces justificatives. L'ensemble sera envoyé à la commune chargée de conclure le PACS (à savoir la mairie de résidence commune des partenaires).

Calendrier des pompiers 2026

Message des Sapeurs-pompiers d'Aubergenville

À partir de cette année, la distribution des calendriers des Sapeurs-pompiers sera dorénavant effectuée par le Centre de secours d'Aubergenville.

En effet, la commune de La Falaise fait partie intégrante du secteur de défense de 1er appel du centre de secours d'Aubergenville depuis plusieurs années, et il a été décidé, en accords avec les collègues de la caserne de Maule, d'assurer la distribution des calendriers du 1^{er} novembre 2025 au 10 janvier 2026.

Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aubergenville
15 Rue de l'Égalité 78410 Aubergenville



Explo'Ressources

Jouez avec GPS&O pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets



Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), la Communauté urbaine vous propose de jouer à Explo'Ressources, un parcours ludique et participatif pour découvrir des initiatives et des structures locales de réemploi, de réparation ou de compostage pour réduire sa production de déchets.

Du 19 au 30 novembre 2025, explorez des lieux, participez aux ateliers et réalisez des défis en ligne pour collecter des codes et cumuler des points.

Prêt à relever le défi ? Flasher le QR code ci-contre :

